

Europe Solidaire Sans Frontières > Français > Europe & France > France > Protection sociale, droits sociaux (France) > Retraites (France) > **Le vote d'une réforme inique ne la rend pas plus légitime**

Le vote d'une réforme inique ne la rend pas plus légitime

vendredi 29 octobre 2010, par [Attac France](#) (Date de rédaction antérieure : 28 octobre 2010).

Contre un mouvement social d'une ampleur exceptionnelle et une opinion publique hostile, le Parlement a adopté hier la réforme Woerth-Sarkozy. Malgré le vote du Parlement, cette réforme est toujours aussi illégitime.

Illégitime, car le candidat Nicolas Sarkozy avait déclaré en 2007 ne pas vouloir toucher à l'âge de départ à la retraite, et n'a donc pas reçu mandat pour le faire. Illégitime, par l'affairisme de ses promoteurs, Eric Woerth et ses affinités avec la fortune Bettencourt, Guillaume Sarkozy, dirigeant de Malakoff-Médéric, qui profite de la réforme pour lancer un fonds de retraite par capitalisation. Illégitime, par le refus de toute négociation avec les syndicats. Illégitime, car cette réforme pénalise surtout les femmes, les jeunes, les ouvriers. Illégitime enfin, car elle signifie la soumission à la loi des marchés financiers et des agences de notation. Tout cela pour sauver la notation AAA de la France !

Le gouvernement et les parlementaires ont montré, à cette occasion, comment on peut allier l'injustice sociale à l'autoritarisme antidémocratique. Le Parlement a même aggravé le projet gouvernemental en prévoyant pour 2013 une 'réforme systémique' ('retraite par points' ou 'comptes notionnels'), synonyme de nouvelles régressions.

Un système par points, déjà en vigueur dans les régimes complémentaires de l'ARRCO et de l'AGIRC, est un système à cotisations définies qui permet d'ajuster par de simples mesures réglementaires le niveau du point, donc des pensions. Le système par comptes notionnels, quant à lui, sous une apparence de transparence, vise en réalité à accroître encore l'individualisation des droits, faisant dépendre le niveau de la pension du seul montant des cotisations versées par la personne. Il s'ajuste automatiquement, sans débat social, à mesure que l'espérance de vie augmente. Dans les deux systèmes, les ajustements étant permanents, le salarié ne peut pas connaître le taux de remplacement de son salaire avant la liquidation de sa retraite.

En janvier dernier, le Conseil d'orientation des retraites avait reconnu que ces systèmes sont incapables de faire face à un choc démographique ou économique, et que leur mise en application provoquerait à terme une nouvelle baisse des pensions d'environ 20 %.

Une autre réforme demeure plus que jamais nécessaire. Une réforme progressiste, qui passe au contraire par un rééquilibrage entre la rémunération du capital et celle du travail, qui a perdu près de 200 milliards d'euros actuels par an en 20 ans. Faire cotiser les profits permettra de restaurer la retraite à 60 ans à taux plein, tout en réduisant les inégalités entre retraité-e-s. Attac poursuit résolument son engagement dans le mouvement multiforme de la société pour empêcher la mise en œuvre de la réforme Woerth-Sarkozy, et imposer une réforme conforme aux intérêts de la grande majorité.

Attac France,

Paris, le 28 octobre 2010
